

# Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

## Sommaire

### Tables de l'année 2014

#### Au sommaire :

Table des  
articles, notes,  
conclusions et  
avis classés par  
noms d'auteurs

#### I à IV

Table  
alphabétique  
des matières

#### V à XXV

Table  
chronologique de  
la jurisprudence

#### XXVI à XXVIII

## DOCTRINE

**Emmanuel Dockès** : Tensions aux frontières du droit de grève : la solidarité interne et la séquestration en question (à propos de Cass. Soc. 2 juillet 2014, *Sté Finimétal*).

**Nathalie Ferré** : Les infirmières et infirmiers de santé au travail : une réforme inachevée.

**Yves Saint-Jours** : L'alternative de la démocratisation des entreprises à leur éclatement endémique.

## DOCUMENT

Le rôle ambigu de l'administration du travail dans le contentieux des licenciements collectifs.

## JURISPRUDENCE

*Voir notamment*

À propos de deux exemples d'application littérale des textes en matière de CDD.

**Cour de cassation (Ch. Soc.) 30 septembre 2014 (2 esp.)** – Note Romain Marié (p. 29)

La « sécurisation » de l'employeur ou la tentative ratée du Ministère du travail de priver le comité d'entreprise de tout recours sur son droit à être valablement informé et consulté.

**Cour administrative d'appel de Versailles 16 septembre 2014** – Note Judith Krivine (p. 44)

Secteur d'activité du groupe : quel périmètre pour l'appréciation du motif économique de licenciement ?

**Tribunal administratif de Lyon 10 juin 2014 ; Cour d'appel d'Amiens 30 septembre 2014** – Note Catherine Bottin-Vaillant (p. 50)



**JANVIER 2015**

**Doctrine**

**Tensions aux frontières du droit de grève : la solidarité interne et la séquestration en question (à propos de Cass. Soc. 2 juillet 2014, *Sté Finimétal*)** par Emmanuel Dockès, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre (CEJEC) ..... 1

GRÈVE – 1° Revendications – Nature – Contestations des sanctions infligées dans le cadre d'un précédent conflit – Intérêt collectif et professionnel (oui) – 2° Responsabilité – Personnel de direction retenu dans les bureaux – Participation du salarié – Faute lourde (oui).

**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 2 juillet 2014** ..... 6

**Les infirmières et infirmiers de santé au travail : une réforme inachevée** par Nathalie Ferré, Maître de conférence en droit privé à l'Université Paris 13 - IRIS ..... 7

**L'alternative de la démocratisation des entreprises à leur éclatement endémique** par Yves Saint-Jours, ancien Professeur émérite de l'Université de Perpignan ..... 14

**Document**

**Le rôle ambigu de l'administration du travail dans le contentieux des licenciements collectifs** ..... 19

**Jurisprudence**

CHSCT – Réorganisation du travail – Identification des cadences – Expertise confirmant les risques (TMS et stress) et leur réalisation – Refus de prise en compte par l'employeur – Refus du CHSCT d'émettre un avis – Suspension de la réorganisation.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS 17 juin 2014** ..... 21

Note **Savine Bernard**, Avocate au Barreau de Paris ..... 24

COMITÉ D'ENTREPRISE – Attributions économiques – Opération de concentration d'entreprises – Analyse du projet – Recours à un expert-comptable – Conditions – Organisation et marche générale de l'entreprise.

**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 2 juillet 2014** ..... 26

Note **Arnaud Mazières**, Juriste d'entreprise ..... 27

CONTRATS À DURÉE DETERMINÉE – Renouvellement – Conditions – Non-respect – Requalification (deux espèces) – Contrats saisonniers – Clause renvoyant à la fin des travaux – Fixation d'une durée maximale (première espèce) – Délai de carence – CDD pour remplacement faisant suite à un CDD pour surcroît temporaire d'activité (deuxième espèce).

Première espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 septembre 2014** ..... 29

Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 septembre 2014** ..... 29

Note **Romain Marié**, Maître de conférences, Université de Lorraine ..... 30

ESSAI – Renouvellement – Formalisme – Dispositions conventionnelles – Consentement – Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

**COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 septembre 2014** ..... 33

Note **Christelle Varin**, Maître de conférences, Université Grenoble-Alpes ..... 34

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Mise en cause d'un tiers – Société-mère – 1° Co-emploi – Triple confusion d'activités, d'intérêt et de direction allant au-delà de l'appartenance à un groupe – Caractérisation (oui) (première espèce) – 2° Responsabilité délictuelle – Décisions dommageables pour la filiale – Aggravation d'une situation économique difficile – Intérêt exclusif de l'actionnaire unique (deuxième espèce).

Première espèce : **CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE TOULOUSE (Encadrement) 18 septembre 2014** ..... 37

Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 8 juillet 2014** ..... 42

Note **Arnaud Mazières** ..... 43

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Plan de sauvegarde de l’emploi – Document unilatéral – Validation par la Direccte – Contestation – 1° Action en justice – Recevabilité – Comité d’entreprise (oui) – 2° Information délivrée au Comité – Contrôle de la pertinence par l’administration (oui).	
<b>COUR ADMINISTRATIVE D’APPEL DE VERSAILLES (4<sup>ème</sup> chambre) 16 septembre 2014</b> .....	44
Note <b>Judith Krivine</b> , Avocate au Barreau de Paris .....	46
LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Représentant du personnel – Cause du licenciement – Réorganisation visant à sauvegarder la compétitivité – Périmètre d’appréciation – Secteur d’activité du groupe – Fabrication de couches-culottes – Spécialisation géographique et fonctionnelle du site – Absence de caractéristiques techniques particulières – Périmètre élargi – Volonté de gain de productivité – Défaut de motif économique.	
Première espèce : <b>TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON (5<sup>ème</sup> Ch.) 10 juin 2014</b> .....	50
LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – 1° Co-emploi – Confusion d’activités, d’intérêts, de direction – Caractérisation – Interventions anormales privant la société de son autonomie – Contrôle opérationnel étroit et constant – Choix stratégiques imposés – Société-mère se substituant à sa filiale dans la communication et la prise de décisions – 2° Cause économique du licenciement – Réorganisation visant à sauvegarder la compétitivité – Périmètre d’appréciation – Secteur d’activité du groupe – Fabrication de pneumatiques – Absence de spécificité de la nature des produits et des techniques de fabrication – Périmètre élargi – Situation économique solide et stable – Défaut de motif économique – 3° Obligation de reclassement – Périmètre constitué par les sociétés du groupe – Absence de recherches sérieuses.	
Deuxième espèce : <b>COUR D’APPEL D’AMIENS (5<sup>e</sup> Ch. Soc.) 30 septembre 2014</b> .....	52
Note <b>Catherine Bottin-Vaillant</b> , Avocate au Barreau de Lyon .....	56
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – 1° Mise en examen – Présomption d’innocence – 2° Faute grave – Fait de la vie personnelle en rapport avec les activités professionnelles – Incidence sur l’exercice des fonctions – Obligation d’information de l’employeur – Défaut – Conséquence – Manquement à la loyauté – 3° Attestation Pole emploi et certificat de travail – Délivrance tardive – Préjudice – Indemnisation.	
<b>COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 29 septembre 2014</b> .....	60
Note <b>Arnaud Mazières</b> .....	61
LICENCIEMENT pour motif personnel – Inaptitude – Convention collective – Indemnité conventionnelle – Exclusion du versement – Discrimination liée à l’état de santé.	
<b>COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 8 octobre 2014</b> .....	62
Note .....	63
SYNDICAT PROFESSIONNEL – Action en justice – Recevabilité – Liquidation judiciaire – Rachat d’actifs.	
<b>COUR D’APPEL DE ROUEN (Ch. civ. et com.) 10 septembre 2014</b> .....	63
Note <b>Eric Baudeau</b> et <b>Nicolas Capron</b> , Avocats au Barreau de Rouen .....	65



## RPDS 836 – DÉCEMBRE 2014

Au sommaire :

Dossier : **L’ARRÊT DE TRAVAIL POUR MALADIE OU ACCIDENT**

Fiche pratique : **COMMENT RÉPARER LA DISCRIMINATION ?**

## RPDS 837 – JANVIER 2015

Numéro spécial : **JURISPRUDENCE DE DROIT SOCIAL 2013-2014**

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, commande à NSA La Vie Ouvrière, BP 88, 27190 Conches en Ouche. Prix du numéro : 7,50 euros (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 108 euros par an (ou 9 euros par mois) comprenant la RPDS papier et son supplément Internet uniquement à RPDS, 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex. Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet [www.nvo.fr](http://www.nvo.fr)

Connectez-vous au site du Droit Ouvrier, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles : articles en libre consultation, annonces de colloques et débats, etc.

<https://sites.google.com/site/droitouvrier>